

# CHARTRE DE FONCTIONNEMENT DU SITE INTERNET DE LA SECTION DU VAR DE LA SMLH.

## Article I. Organisation

Le **DIRECTEUR DE PUBLICATION** du site Internet **www.smlh-var.fr** est le Président de la section du Var de la Smlh.

Il est secondé par le vice-président « Entraide et communication » qui supervise les travaux du groupe en charge du site Internet .

Le groupe « site Internet » est composé de deux personnes :

- **Un chargé de Publication** qui réceptionne, centralise et fait valider les propositions de publication, puis transmet les documents validés au Webmestre pour mise en ligne.  
*Titulaire de la fonction : Arlette JAUGIN ([projetpublication@smlh-var.fr](mailto:projetpublication@smlh-var.fr)).*
- **Un Webmestre** qui est chargé de la conception et du bon fonctionnement du site dans sa structure et son contenu. Il veille aux sauvegardes des contenus et des bases de données. Il met en ligne les documents validés transmis par le chargé de Publication.  
*Titulaire de la fonction : Gérard VUILLAUME ([contact@smlh-var.fr](mailto:contact@smlh-var.fr)).*

Le Directeur de publication s'appuie également sur le **COMITE DE REDACTION DU SITE**, dont la composition est la suivante :

- † Roger **CARPENTIER**
- † Jean Luc **FIORINA**
- † Arlette **JAUGIN**
- † Claude **LAMARE**
- † Alain **MARAIS**
- † Claudia **MORIN**
- † Alain **PASTOR**
- † Denis **TOUVEREY**

## Article II. Architecture du site

L'architecture du site Internet repose sur **6 « pavés » interactifs**, respectivement placés sous l'autorité d'un responsable, qui gère l'espace qui lui a été attribué et veille à sa rédaction.

Chaque **responsable de « pavé »** envoie ses propositions vers la boîte aux lettres électronique dédiée dont l'adresse courriel est : [projetpublication@smlh-var.fr](mailto:projetpublication@smlh-var.fr) Les **6 pavés** du site Internet sont les suivants :

## 1. A LA UNE

† Responsables : *Claude LAMARE, Jean-Luc FIORINA et Gérard VUILLAUME*

## 2. VIE DE LA SECTION

† Responsable : *Alain MARAIS*

Compte tenu de son importance, ce pavé est subdivisé en **6 rubriques**, à savoir :

- « **Organisation** »  
† Responsable : *Serge LAHONDÈS*
- « **L'Honneur en action** »  
† Responsable : *Roger CARPENTIER*
- « **Solidarité** »  
† Responsable : *Roger CARPENTIER*
- « **Devenir sociétaire** »  
† Responsable : *Denis TOUVEREY*
  - « **Sociétaire** » (*accès réservé*)  
† Responsable : *Gérard VUILLAUME*
  - « **La section vous propose** » (pas de responsable, il s'agit d'un renvoi vers le pavé « CULTURE »).

## 3. CULTURE

† Responsable : *Pierre LASSERRE,*

assisté par *Marc MONDOULET, Arlette JAUGIN, Claude LAMARE, Claudia MORIN, Alain PASTOR et Denis TOUVEREY*

Le pavé « CULTURE » est subdivisé en 2 rubriques, « **Section et culture** » et « **L'agenda culturel** ».

## 4. ENTRAIDE

† Responsable : *Alain PASTOR,* assisté par *Henri BARBIER*

Le pavé « ENTRAIDE » est subdivisé en 2 rubriques « **Aides financières** » et « **Maisons médicalisées** ».

## 5. VIE DES COMITES

† Responsable : *Denis TOUVEREY*

Le pavé est subdivisé en 9 rubriques, soit **1 rubrique pour chacun des 9 comités**, (chaque comité disposant d'un espace réservé pour y « stocker » ses documents).

## 6. SMLH PARIS

† Responsable : *Gérard VUILLAUME*.

Ce pavé renvoie vers le site officiel du Siège.

En dehors des 6 pavés, **toutes les autres rubriques et fonctionnalités** sont de la responsabilité du **Webmestre**.

### **Article III. Fonctionnement**

Les **responsables de pavés** composent eux-mêmes **l'équipe qui les assiste** pour animer et mettre en œuvre le pavé dont ils ont la responsabilité.

La composition des équipes est évolutive, à la diligence des responsables, qui communiquent régulièrement cette composition au Directeur de Publication.

Les **responsables de pavés** gèrent et organisent leur espace du site Internet à leur initiative et ils en actualisent de façon régulière les contenus. Ils proposent leurs projets de publication au Chargé de publication par l'intermédiaire de la boîte aux lettres « [projetpublication@smlh-var.fr](mailto:projetpublication@smlh-var.fr) ».

Le **Chargé de Publication**, après traitement des propositions, soumet les projets au Président de la Section pour agrément. Cette proposition est envoyée par mail comportant pour objet « *Site SMLH - pour validation* ». Pour les affaires courantes, le Président délègue cette tâche au vice-président visé à l'article 1.

Après validation, les informations sont transmises par le Chargé de Publication au **Webmestre** qui les met en ligne.